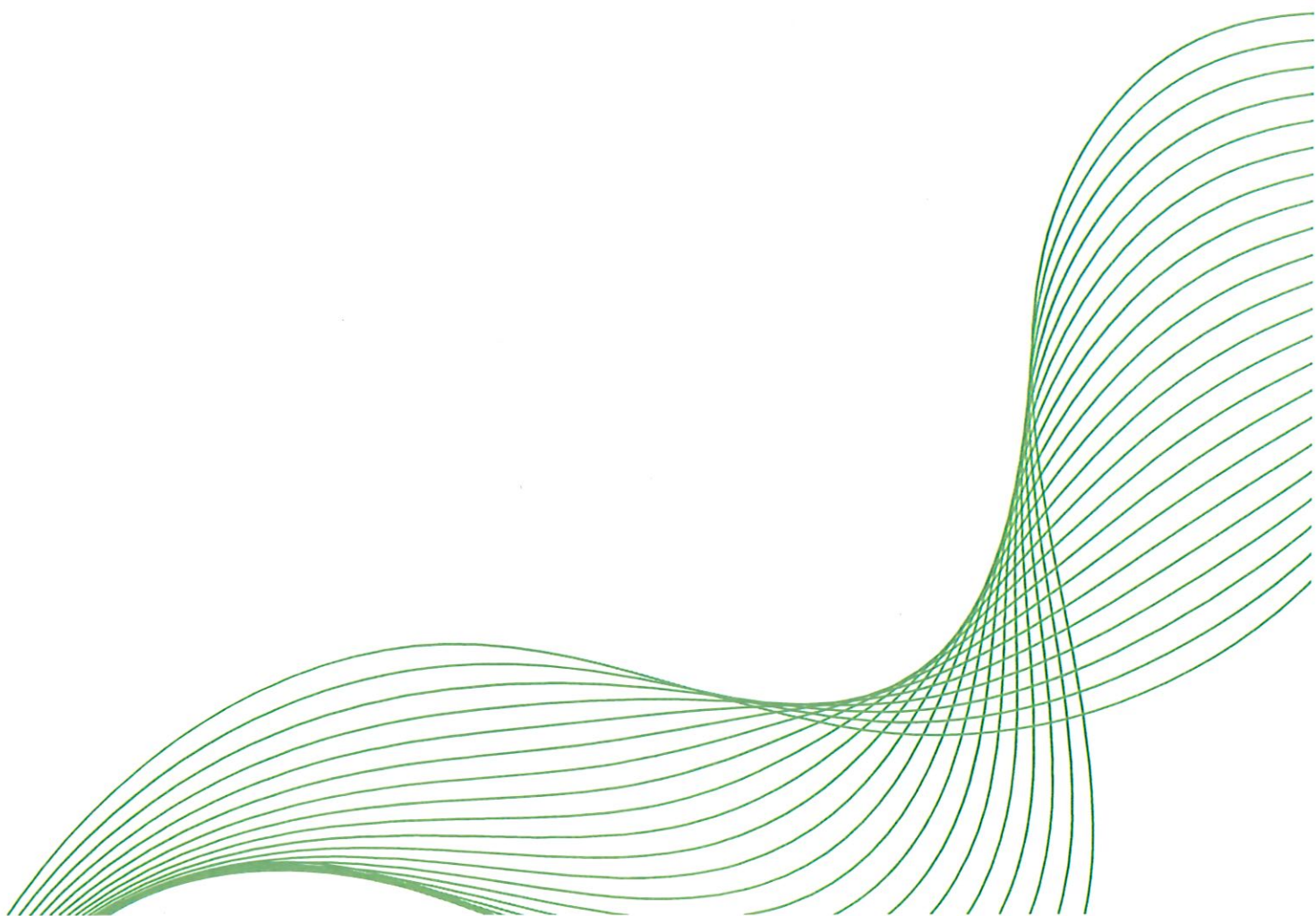




GRILLE EVALUATIONS



Qu'est-ce qui est attendu d'un évaluateur ?

Rôle et missions de l'évaluateur

Il doit :

- Prendre connaissance des documents transmis par l'organisme de formation (référentiels, livrables attendus, grilles d'évaluation, etc.).
- Lire attentivement les livrables des candidats le cas échéant.
- Participer aux temps collectifs organisés par l'organisme de formation (réunions de cadrage/d'harmonisation...)
- Mener l'évaluation dans le respect des modalités prévues (durée max de l'épreuve, grilles).
- Évaluer objectivement chaque compétence à partir des critères définis dans la grille d'évaluation.
- Compléter la grille d'évaluation de manière claire.
- Rendre un avis favorable ou défavorable pour chaque bloc de compétences évalué.

Principes déontologiques et d'équité

Il doit veiller au respect de l'égalité de traitement entre les candidats, ce qui implique :

- Appliquer les mêmes exigences à tous les candidats, quels que soient leur profil ou leur parcours.
- Respecter strictement les modalités d'organisation prévues : temps, conditions matérielles, grille d'évaluation, etc.
- Se baser uniquement sur les éléments observables et les livrables produits par le candidat (prestation orale, écrite ou pratique).
- Ne pas tenir compte de critères subjectifs ou extérieurs au référentiel.

Posture de l'évaluateur

Accueil du candidat : accueillir avec bienveillance, expliquer le déroulé de l'épreuve, s'assurer que le candidat est prêt avant de commencer, utiliser le vouvoiement

Conduite de l'évaluation : adopter une attitude d'écoute active, laisser le candidat s'exprimer librement, sans l'interrompre, reformuler les questions en cas de besoin, sans orienter ni donner de piste de réponse, ne jamais commenter la prestation ni suggérer qu'il y a une bonne ou mauvaise réponse, ne pas interroger de manière directive ou biaisée (éviter les tournures du type : « N'auriez-vous pas dû... ? »), questionner avec neutralité et bienveillance, sans jugement, attention à la communication non-verbale.

Important

- Une charte à faire signer aux évaluateurs peut être mise en place

Les Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

Description de l'épreuve	Il est procédé à la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique lors de la mise en place d'une séance collective d'initiation ou d'éducation au vélo en sécurité en condition de circulation, d'une durée de trente minutes, suivie d'un entretien de quinze minutes au maximum, effectués par deux évaluateurs (profils évaluateurs ou formateurs intervenants sur les contenus techniques) au sein de l'organisme de formation habilité. Épreuve pédagogique : le stagiaire encadre un groupe de 4 personnes minimum et 6 personnes maximum. Durée de l'épreuve : 30 minutes maximum Épreuve orale : le stagiaire fait un retour sur la séance pédagogique et répond aux questions des deux évaluateurs. Durée : 15 minutes maximum
Les modalités d'évaluation	Les modalités d'évaluation des exigences préalables mises en œuvre par l'organisme de formation sont les suivantes : - Vérifier que l'environnement et l'espace de pratique ne présentent pas de danger - Vérifier que le matériel utilisé ne présente pas de risque pour les pratiquants - Donner les consignes de sécurité en relation avec l'exercice ou la situation pédagogique proposée - Formuler des consignes claires aux participants lors de la présentation de la situation pédagogique - Vérifier la bonne compréhension des consignes données en observant la mise en action des participants et intervenir le cas échéant. - Se positionner et se déplacer dans l'environnement de pratique pour voir et être vu des pratiquants lors de la séance d'activité.

Important

- L'utilisation de la grille d'évaluation des EPMSP est obligatoire.

Les évaluations certificatives



BC1 - Sensibilisation, conseil et recommandation autour des conditions de pratique de la mobilité à vélo en sécurité

	EPREUVE 1	EPREUVE 2
Intitulé de l'épreuve	Présentation à l'oral à l'aide d'un support créé par le candidat suivi par un échange avec les membres du jury	Entretien basé sur une étude de cas
Compétences évaluées	C.1.1.1 / C.1.1.2 / C.1.2.1 / C.1.2.2 / C.1.3.1 / C.1.3.2 / C.1.3.3	C.1.4.1 / C.1.4.2 / C.1.4.3 / C.1.4.4
Durée	20 minutes maximum dont 10 minutes maximum sont consacrées à la présentation du candidat puis échanges avec les évaluateurs sous forme de questions/réponses.	15 minutes maximum dont 10 minutes maximum consacrées à la présentation du cas d'étude par le candidat puis échanges avec les évaluateurs sous forme de questions/réponses.
Description de l'épreuve	Il est demandé au candidat de présenter oralement un support personnel. Il est libre d'en choisir la forme et le support. Pendant 10 minutes maximum, le candidat s'attachera à décrire et à analyser une des trois situations ci-dessous, vécues dans sa structure d'accueil. - Sensibilisation et promotion de l'intérêt de la mobilité à vélo. - Conseil et information autour conditions de pratiques. - Recommandation sur l'utilisation du matériel nécessaire à la mobilité à vélo. A la suite de la présentation, les évaluateurs échangent individuellement avec le candidat pendant 10 minutes maximum. Cet entretien portera sur la présentation du candidat et sur l'ensemble de ces trois situations citées ci-dessus. L'entretien permettra aux évaluateurs de vérifier ou de confirmer l'acquisition des compétences	Juste avant l'épreuve, le candidat devra tirer au sort une étude d'un cas qui présente une ou plusieurs situations réelles ou simulées (photo, schéma, situation fournie). En lien avec l'étude de cas, les évaluateurs lui poseront ensuite une question relative à l'éducation aux règles de circulation à vélo et à ces implications pour circuler dans des conditions optimales de sécurité, aux recommandations et aux comportements à vélo et à la circulation dans des conditions optimales de sécurité. Le candidat s'attachera dans le temps imparti à traiter la question s'appuyant sur l'étude d'un cas L'entretien permettra aux évaluateurs de vérifier ou de confirmer l'acquisition des compétences
Livrables	Un document personnel servant de support de présentation.	aucun
Délais des transmissions des livrables	Remis au plus tard au moment de l'épreuve d'évaluation.	aucun
Modalité de réussite de l'épreuve d'évaluation	Toutes les compétences doivent être validées	Toutes les compétences doivent être validées

Important

- Les durées indiquées pour les entretiens doivent être respectées par les évaluateurs.



Les évaluations certificatives

BC2 - Préparation et animation de séances d'initiation ou d'éducation à la mobilité à vélo

Intitulé de l'épreuve	Production d'un écrit personnel sous forme d'une fiche de séance Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation Entretien individuel avec le jury à la suite de la mise en situation d'animation
Compétences liées à l'avis sécuritaire	C.2.1.2. / C.2.2.3. / C.2.3.1. / C.2.3.2. / C.2.4.2. / C.2.4.3. / C.2.5.2. / C.2.6.1. / C.2.6.2.
Durée	- Conduite d'une séance : durée 30mn maximum - Entretien avec le jury : 15 mn maximum à la suite de la séance.
Description de l'épreuve	PARTIE 1 Il est demandé au candidat de préparer une fiche de séance d'initiation ou d'éducation à la mobilité à vélo de 30 minutes maximum pour 4 à 6 pratiquants. Les conditions de la séance demandées pour la conduite de séance seront remises par l'organisme de formation au maximum 7 jours avant la mise en situation d'animation. Les informations communiquées comprendront à minima le thème de la séance, le public sollicité au moment de la mise en situation d'animation et la structure d'accueil. La fiche de séance doit préciser les modalités de mise en œuvre de la séance organisée : ☐ L'espace utilisé ☐ L'identification des caractéristiques du public ☐ Recueil des moyens mobilisables sur la structure d'accueil ☐ Les objectifs de la séance ☐ Evaluation de la progression des apprentissages ☐ Les modalités mises en œuvre pour garantir la sécurité des pratiquants PARTIE 2 Le candidat devra conduire d'initiation ou d'éducation à la mobilité à vélo décrite dans la production écrite. La conduite de la séance devra durer 30 minutes maximum (incluant le temps de préparation de matériel et l'accueil des 4 à 6 participants réalisés en amont de la phase d'animation). PARTIE 3 Cet entretien portera sur l'analyse de la mise en situation d'animation effectuée ainsi que sur la fiche de séance qui a servi de support à la mise en situation d'animation. Il permettra notamment au candidat de justifier ses choix pédagogiques et les situations mises en place vis-à-vis de la gestion de la sécurité notamment. L'entretien permettra aux évaluateurs de vérifier ou de confirmer l'acquisition des compétences de ce bloc
Livrables	La fiche de séance répondant aux modalités citées ci-dessus
Délais des transmissions des livrables	La fiche de séance sera à remettre aux évaluateurs au plus tard la veille (18h00) de la mise en situation d'animation
Modalité de réussite de l'épreuve d'évaluation	Toutes les compétences doivent être validées. Cas spécifique des compétences sécuritaires, tous les indicateurs doivent être validés.

Important

- Les durées indiquées pour les entretiens doivent être respectées par les évaluateurs.

Les évaluations certificatives



BC3 - Gestion, préparation et entretien d'un parc à vélos et des équipements de protection individuelle nécessaires à la pratique de la mobilité à vélo

	EPREUVE 1	EPREUVE 2
Intitulé de l'épreuve	Exercice pratique de gestion et de contrôle des EPI	Epreuve mécanique de réparation d'un vélo
Compétence(s) lié(e)s à l'avis sécuritaire	C.3.1.1 / C.3.1.2 / C.3.1.3 / C.3.1.2 / C.3.1.4	C.3.2.1 / C.3.2.2 / C.3.2.3
Durée	10 minutes maximum	40 minutes maximum dont 30 minutes maximum consacrées à la mise en situation pratique puis échanges avec les évaluateurs sous forme de questions/réponses.
Description de l'épreuve	L'organisme de formation présente un lot d'EPI nécessaires à la pratique de la mobilité à vélo ainsi qu'un registre de sécurité contenant plusieurs erreurs. Le candidat réalise seul un contrôle du lot d'EPI et indique les défaillances et les modalités d'entretien de ces derniers. Il vérifie puis corrige le registre de sécurité suivant le lot d'EPI proposé	PARTIE 1 L'épreuve se déroule en organisme de formation. Il met à disposition le vélo et le matériel de réparation nécessaire au bon fonctionnement de l'épreuve d'évaluation. L'organisme de formation communique au candidat un cas pratique d'un vélo à réparer. Ensuite le candidat effectue la remise en état du vélo pendant 30 minutes maximum. PARTIE 2 L'entretien de 10 minutes maximum portera sur les résultats de la remise en état du vélo. Les échanges porteront aussi sur la capacité du candidat à maintenir une veille liée à la réglementation et aux évolutions des activités de la mobilité à vélo L'entretien permettra aux évaluateurs de vérifier ou de confirmer l'acquisition des compétences
Livrables	aucun	aucun
Délais des transmissions des livrables	aucun	aucun
Modalité de réussite de l'épreuve d'évaluation	Toutes les compétences doivent être validées	Toutes les compétences doivent être validées

Important

- Les durées indiquées pour les entretiens doivent être respectées par les évaluateurs.



Les évaluations certificatives

BC4 - Organisation, autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Intitulé de l'épreuve	Production un document de présentation de son stage suivi d'un entretien oral
Compétences évaluées	Toutes les compétences du bloc
Compétence(s) lié(e)s à l'avis sécuritaire	C.4.3.3
Durée	Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions)
Description de l'épreuve	PARTIE 1 Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage Il est demandé au candidat d'élaborer un document de présentation de son stage. Au cours de son stage, le candidat doit construire une action de communication : - soit pour promouvoir une activité qu'il doit mettre en œuvre (exemple : organisation d'une séance de démonstration...), - soit pour promouvoir un événement organisé par la structure d'accueil et auquel il doit participer. En prenant comme point de départ cette action de communication, le candidat devra rédiger un écrit expliquant notamment : Comment il a informé le public de cette activité ou de cet événement Comment il a organisé ses activités Comment il a communiqué avec différents acteurs autour de ses activités d'animation. Dans le cadre de son action de communication, il explique comment il prend en compte la question de la prévention des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence. Le document de présentation peut contenir notamment les outils de communication utilisés par cette action. Les évaluateurs examineront l'écrit du candidat avant de conduire l'entretien individuel. PARTIE 2 Entretien oral avec deux évaluateurs Le document de présentation du stage constitue le support de l'entretien qui permettra aux évaluateurs de vérifier ou de confirmer l'acquisition des compétences de ce blocs et notamment celles relatives à la prévention des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport.
Livrables	Un document personnel servant de support de présentation.
Délais des transmissions des livrables	Le candidat et/l'organisme de formation s'assure de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation du stage du candidat, 7 jours calendaires avant l'épreuve.
Modalité de réussite de l'épreuve d'évaluation	Toutes les compétences doivent être validées. Cas spécifique des compétences sécuritaires, tous les indicateurs doivent être validés

Important

- Les durées indiquées pour les entretiens doivent être respectées par les évaluateurs.



Les évaluations certificatives

BC5 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Intitulé de l'épreuve	Présentation d'un projet professionnel suivi d'un entretien oral
Compétences évaluées	Toutes les compétences du bloc
Durée	Durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat et 15 minutes maximum de questions réponses)
Description de l'épreuve	Présentation d'un projet professionnel par le candidat Il est demandé au candidat de présenter un projet professionnel à l'aide ou non d'un support. En prenant comme point de départ ce projet, le candidat devra évoquer la manière dont il prend en compte les opportunités d'emploi dans le domaine de la mobilité à vélo, les différents modes de contractualisation pour construire ou faire évoluer son projet professionnel. Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir de la présentation du projet professionnel du candidat (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat, et 15 minutes maximum de questions réponses) L'entretien permettra aux évaluateurs de vérifier ou de confirmer l'acquisition des compétences de ce bloc.
Livrables	Aucun
Délais des transmissions des livrables	Aucun
Modalité de réussite de l'épreuve d'évaluation	Toutes les compétences doivent être validées

Important

- Les durées indiquées pour les entretiens doivent être respectées par les évaluateurs.